

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 juin 2010**

L'an deux mille dix, le quatorze juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de LESCHAUX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard COLLOMB, Maire.

**PRÉSENTS :**

**M. COLLOMB Gérard,  
M. LOMBART Christian, M. BAK Frédéric, M. RUPH Jean, M. BOLLARD Alain, M.  
DUSSOLLIER Laurent, Mme COLLOMB Colette, Mme FOSSAT Chantal.**

**ABSENTS EXCUSES : Mme GIROLET Marie-Hélène ( donne pouvoir à M. BAK Frédéric), Melle LYONNAZ-PERROUX Valérie, M. FARGEAS Gérard(donne pouvoir à M. COLLOMB Gérard).**

**Date de convocation du Conseil Municipal: le 07/06/2010**

**Date d'affichage : le 07/06/2010**

**Monsieur Christian LOMBART : secrétaire de séance**

**Il a été procédé conformément à l'article L.121-14 du Code d'administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Monsieur Christian LOMBART ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées**

**DECISION MODIFICATIVE N°1  
BUDGET EAU 2010**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire afin de pouvoir réaliser les travaux sur le réseau d'eau entre le col et la croix (chemin de la vie des pierres).

***Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget eau 2010 telle qu'elle est présentée ci-dessous :***

<b>Compte</b>	<b>intitulé</b>	<b>diminution</b>	<b>augmentation</b>
<b>11</b>	<b>Charges de gestion</b>	<b>-14 000,00 €</b>	
615	Entretien et réparations	-10 000,00 €	
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	-4 000,00 €	
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>14 000,00 €</b>
<b>2111</b>	<b>Terrains nus</b>	<b>-10 000,00 €</b>	
<b>21531</b>	<b>Réseau d'adduction d'eau</b>		<b>10 000,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>-24 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>

**EMPRUNTS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX  
CONERNANT LE RESEAU D'EAU POTABLE AUX LIEUX DITS « LA CROIX-LE COL »**

Monsieur le Maire rappelle les travaux nécessaires sur le réseau d'eau potable aux lieux dits «La Croix-Le Col ».

Le coût estimé de ces travaux est de 55 740,48€ TTC.

La commune doit emprunter 36 000,00€.

Il informe le conseil municipal que trois organismes de crédit ont été consultés : Le Crédit Agricole des Savoie, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel.

Après étude des propositions, il s'avère que la Caisse d'Epargne a proposé l'offre la plus avantageuse soit :

Pour les travaux :

**Montant emprunté :** 27 000 €

**Durée :** 15 ans

**Taux intérêt fixe :** 3,25 %

**Echéances :** constantes soit 570,35 €

**Périodicité :** trimestrielle

Pour pré-financer le FCTVA un prêt relais à remboursement de capital in fine dans l'attente de l'encaissement du FCTVA.

**Montant emprunté :** 9000€

**Durée :** 2 ans

**Taux intérêt fixe :** 1,59 %

**Périodicité :** trimestrielle

***Dans le cadre de cet investissement et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :***

***- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt de 27 000€ sur une durée de 15 ans au taux de 3,25% avec des échéances constantes trimestrielles.***

***- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais de 9 000€ sur une durée de 2 ans au taux de 1,59 % avec des échéances constantes trimestrielles.***

***- et mandate Monsieur le Maire pour contracter et signer cet emprunt.***

**BAIL CIVIL  
ENTRE LA COMMUNE DE LESCHAUX  
ET FRANCE TELECOM**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un bail civil doit être établi entre la Commune de LESCHAUX et France Telecom destiné à gérer leur installation située dans le bâtiment de l'école.

***Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce bail civil et autorise le maire à le signer.***

**CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE B 1245 POUR 27 ca AU LIEU-DIT LA CROIX A LA  
COMMUNE DE LESCHAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les héritiers de Michel LYONNAZ-PERROUX s'engage à céder gratuitement à la Commune de LESCHAUX une bande de terrain cadastrée au lieu-dit «LA CROIX» section B N° 1245 d'une surface de 27 ca.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la cession gratuite à la commune de Leschaux

de la parcelle B1245 d'une surface de 27 ca.

**Questions et Informations diverses :**

Les membres du Conseil souhaite que Monsieur CHAPPET Sébastien :

- note dans un cahier les travaux qu'il réalise quotidiennement.
- fasse un contrôle 2 fois par semaine des niveaux des réservoirs.

-

Monsieur le Maire demande à la commission voirie de revoir la fin des travaux de sécurisation devant le groupe scolaire à savoir :

- maintien de 2 plateaux
- création d'une bande piéton en pontillé + zébra entre l'ancienne fruitière et l'école.

Monsieur LOMBART dit qu'il faut pour cette création de bande piéton faire une demande à l'ATESAT.

Monsieur RUPH demande si cela est possible de reconduire la formation de sécurité incendie pour les employés de la commune et voir si les Communes de ST-EUSTACHE et de LA CHAPELLE ST. MAURICE souhaitent également y participer.

Monsieur le Maire demande à Monsieur LOMBART que la Communauté de Communes intervienne pour nettoyer le terrain de sport.

Levée de la séance à 20h00.